

## Notice explicative pour la demande préalable de participation au financement d'une formation

(suite)

### ► Prise en charge des salaires, charges et coûts annexes

#### ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS.

	Période de professionnalisation	DIF
► Salaires et charges	50 % du forfait (a)	NON
► Coûts annexes*	50 % selon barème "adhérents-plan" des entreprises	50 % selon barème "adhérents-plan" des entreprises

#### ENTREPRISES DE 10 SALARIÉS ET PLUS.

##### Exclusivement les entreprises ayant le statut "adhérent-plan" à l'OPCA TRANSPORTS

	Période de professionnalisation	DIF
► Salaires et charges	50 %	NON
► Coûts annexes*	50 % selon barème "adhérents-plan" des entreprises	50 % selon barème "adhérents-plan" des entreprises

Barème pour les entreprises "adhérentes-plan" :

#### Prorata de salaires et charges sociales

50 % des rémunérations calculées sur les bases suivantes :

- forfaits horaires (charges comprises\*) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 2 500 € : 10,50 €/h (50 % de 21 €)
- forfaits horaires (charges comprises) pour les salariés dont la rémunération est supérieure à 2 500 € : 18,50 €/h (50 % de 37 €)

#### Frais annexes

50 % des frais annexes, soit :

- 7 € par repas (50 % de 14 €)
- 34 € par nuitée (50 % de 68 €) intégrant dîner, hébergement et petit-déjeuner.
- déplacement : forfait de 15 € par jour, aller-retour, (50 % de 30 €). Le forfait déplacement ne sera accordé qu'une fois par semaine s'il y a facturation de nuitée.

\* : Les charges sociales imputables incluent les cotisations patronales de Sécurité Sociale et les charges patronales dites légales, sachant que les cotisations aux régimes de retraite complémentaire ne seront retenues qu'au taux minimum obligatoire et que le taux d'accidents du travail est celui des stagiaires de la formation professionnelle quel que soit le taux réel de l'entreprise.

Pour mémoire : Pour toutes les entreprises <10> : l'OPCA TRANSPORTS n'accorde plus la sobrogation de paiement aux organismes de formation dans les dispositifs PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION et D.I.F.

### ► Besoin de renseignements complémentaires ?

Consultez notre site ou votre délégation régionale. >>>> [www.opca-transport.com](http://www.opca-transport.com)

**( La formation )**  
tout au long de la vie.

Nous aidons votre entreprise à financer son projet de formation.